

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le seize novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Marsat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques VIGNERON, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/11/2017

PRESENTS : MM Mmes VIGNERON MEDARD ANNETON GUILHEN GACON STRIFFLING BARTHELEMY FATIEN THOUVENIN VEYLAND DUMERY POULET

POUVOIRS : Mme ESTAY a donné pouvoir à M STRIFFLING, M GROSSHANS a donné pouvoir à Mme DUMERY

ABSENTE : Mme PORTELLI

Monsieur Bastien POULET a été désigné secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

1/ Délibération n°2017- 72

Transformation de la communauté de communes « Riom Limagne et Volcans » en communauté d'agglomération

2/ Délibération n°2017- 73

« Riom Limagne et Volcans » : Convention pour l'utilisation de la piscine Béatrice Hess par l'école de Marsat pour l'année scolaire 2017/2018

3/ Délibération n°2017- 74

Budget principal : Décision modificative n°3

4/ Délibération n°2017- 75

Budget annexe eau et assainissement : Décision modificative n°2

5/ Délibération n°2017- 76

Commission municipale « aménagement de l'espace » : Ajout d'un membre

6/ Délibération n°2017- 77

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC - Programme 2018

7/ Délibération n°2017- 78

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018

Questions diverses

1/ Délibération n°2017- 72

Transformation de la communauté de communes « Riom Limagne et Volcans » en communauté d'agglomération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5211-17, L5211-41 et L5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°16-02855 du 12 décembre 2016 prononçant la fusion des communautés de communes Limagne d'Ennezat, Riom communauté et Volvic Sources et Volcans à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-00026 du 04 janvier 2017 complétant l'arrêté n°16-02855,

Vu la délibération n°01 du 30 mai 2017 par laquelle le conseil communautaire a engagé une procédure de modification des statuts de Riom Limagne et Volcans,

Vu l'arrêté préfectoral n° 17-01600 du 8 août 2017 fixant les statuts modifiés de Riom Limagne et Volcans,

Vu l'avis favorable émis par la conférence des maires du 23 mai 2017,

Considérant l'approbation, par le conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans réuni le 26 septembre 2017, de la transformation en communauté d'agglomération et de ses statuts,

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'ensemble des conditions préalables, requises par l'article L 5211-41 du Code Général des Collectivités Territoriales pour engager la transformation étant remplies, la procédure de transformation peut être entreprise.

Le processus de transformation comporte trois étapes : l'approbation par le conseil communautaire du principe de transformation et des statuts de la future communauté d'agglomération puis, l'approbation de ces statuts par les conseils municipaux des communes selon les conditions de majorité requise et enfin, la signature par le Préfet de l'arrêté de transformation.

L'objectif étant que Riom Limagne et Volcans devienne communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les statuts doivent comporter le libellé exact des compétences obligatoires et optionnelles tel que mentionné à l'article L 5216.7 du CGCT. Quand la loi prévoit que certaines de ces compétences sont soumises à la définition de l'intérêt communautaire, cette définition ne doit pas être précisée dans les statuts eux-mêmes mais, dans une délibération spécifique du conseil communautaire.

En revanche, les compétences facultatives doivent être rédigées le plus précisément possible dans les statuts.

Cette transformation en communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (territoire élargi de 31 communes et 67000 habitants, qui dispose d'atouts importants et de complémentarités fortes autour de son cœur urbain) :

- contribuera à assurer la pérennité des projets communautaires tout en restant une intercommunalité à l'écoute des préoccupations des communes et de leurs missions de proximité,
- renforcera le positionnement de Riom Limagne et Volcans en tant que second EPCI du Puy-de-Dôme avec une position centrale privilégiée entre Clermont Auvergne Métropole et Vichy communauté et par ailleurs, placera Riom Limagne et Volcans parmi les 25 communautés d'agglomération de la région Auvergne Rhône Alpes.

Cette transformation doit s'accompagner d'une augmentation de la DGF versée par l'Etat tout en permettant de devenir éligible à certains fonds européens.

Enfin, en faisant évoluer l'image de la collectivité elle renforcera l'attractivité du territoire auprès des entreprises et des ménages.

Riom Limagne et Volcans exerce déjà un nombre important de compétences qui relèvent du statut des communautés d'agglomération aussi, la présente transformation concerne peu de compétences : l'ajout de la compétence «Politique de la ville» et la modification de la rédaction de la compétence «Equilibre social de l'habitat» en lieu et place de la «Politique du logement et du cadre de vie».

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la transformation de Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'approuver les statuts de la future communauté d'agglomération,

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité des membres présents,

- approuve la transformation de Riom Limagne et Volcans en communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018,
- approuve les statuts de la future communauté d'agglomération,

2/ Délibération n°2017- 73

« Riom Limagne et Volcans » : Convention pour l'utilisation de la piscine Béatrice Hess par l'école de Marsat pour l'année scolaire 2017/2018

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la convention d'utilisation des installations de la piscine Béatrice Hess par l'école élémentaire et maternelle de Marsat les lundis de 14h à 15h pour la période du 20 novembre 2017 au 28 janvier 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE les termes de la convention et en autorise la signature à Monsieur le Maire

3/ Délibération n°2017- 74

Budget principal : Décision modificative n°3

Ajustement des crédits sur les opérations

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318-121 : SECTEUR CHATEAU	0.00 €	9 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-105 : VOIRIE ET CHEMINS RURAUX	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21531-120 : EAUX PLUVIALES	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-101 : ACQUISITIONS	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184-101 : ACQUISITIONS	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-101 : ACQUISITIONS	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	11 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	14 000.00 €	14 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Votée à l'unanimité moins 2 abstentions

4/ Délibération n°2017- 75

Budget annexe eau et assainissement : Décision modificative n°2

Augmentation des crédits pour la réalisation des travaux AEP rue du Gour – Ajustement par les charges exceptionnelles

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	11 610.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	11 610.00 €	0.00 €	0.00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	11 610.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	11 610.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 610.00 €	11 610.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 610.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 610.00 €
D-2156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	11 610.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	11 610.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	11 610.00 €	0.00 €	11 610.00 €
Total Général		11 610.00 €		11 610.00 €

Votée à l'unanimité

5/ Délibération n°2017- 76

Commission municipale « aménagement de l'espace » : Ajout d'un membre

Monsieur le Maire indique que Monsieur Jacques Striffling, conseiller municipal, a manifesté la volonté de rejoindre la commission « Aménagement de l'espace »

La nouvelle composition des commissions est la suivante :

Finances/Budget

Commission animée par Monique ANNETON, adjoint au Maire

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pierre MEDARD, Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING, Claude FATIEN, Baudouin THOUVENIN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET

Travaux (Etudes techniques et financières – Programmation des travaux – Suivi des travaux – Financements extérieurs)

Commission subdivisée en travaux de voirie et travaux de bâtiment

Commission animée par Alain GUILHEN, adjoint au Maire (travaux de voirie) et Jacques STRIFFLING, conseiller municipal (travaux de bâtiment)

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pierre MEDARD, Alain GUILHEN, Jacques STRIFFLING, Marie-Noëlle ESTAY, Michel GROSSHANS

Ouverture des plis et Loi Sapin (3 titulaires + 3 suppléants)

Commission souveraine

Jacques VIGNERON, Maire

Titulaires : Alain GUILHEN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET

Suppléants : Monique ANNETON, Jacques STRIFFLING

Aménagement de l'espace

Commission subdivisée « urbanisme » (PLU, droits des sols, signalétique.) et « environnement, développement durable »

Commission animée par Pierre MEDARD, adjoint au Maire (PLU, droits des sols, signalétique) et Claude FATIEN (environnement, développement durable)

Jacques VIGNERON, Maire

Pierre MEDARD, Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Claude FATIEN, Marie-Noëlle ESTAY, Bastien POULET, Nathalie PORTELLI, Jacques STRIFFLING

Affaires scolaires et sociales (hors CCAS)

Commission subdivisée « affaires scolaires et sociales (hors CCAS) » et « affaires périscolaires » (réforme des rythmes scolaires et activités périscolaires)

Commission animée par Pascale GACON, adjointe au Maire (affaires scolaires et sociales hors CCAS) et Anne VEYLAND (affaires périscolaires), conseillère municipale

Jacques VIGNERON, Maire

Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Anne VEYLAND, Nathalie DUMERY

C.C.A.S. (5 membres élus) - Président Jacques VIGNERON

Vice-Présidente : Pascale GACON

Membres : Joëlle BARTHELEMY, Baudouin THOUVENIN, Nathalie DUMERY, Nathalie PORTELLI

Animations – Culture – Patrimoine – Tourisme – Vie associative

Commission animée par Jacques VIGNERON, Maire et Joëlle BARTHELEMY, conseillère municipale

Jacques VIGNERON, Maire

Monique ANNETON, Pascale GACON, Joëlle BARTHELEMY, Jacques STRIFFLING, Anne VEYLAND, Baudouin THOUVENIN, Nathalie PORTELLI

Information (Bulletin municipal – Note d'information – Communication)

Jacques VIGNERON, Maire,

Pierre MEDARD, Anne VEYLAND, Claude FATIEN, Baudouin THOUVENIN, Nathalie PORTELLI

6/ Délibération n°2017- 77

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC - Programme 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de bourg rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine.

Le montant de l'estimation s'élève à 177 000 €HT (maîtrise d'œuvre comprise) pour lesquels il convient de solliciter une aide financière auprès des services du Département au titre du FIC 2018

Le conseil municipal,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE les travaux d'aménagement de bourg rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine pour un montant estimatif de 177 000 €HT
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière auprès des services du Département au titre du FIC programme 2018
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises

7/ Délibération n°2017- 78

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement de bourg rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine.

Le montant de l'estimation s'élève à 177 000 €HT (maîtrise d'œuvre comprise) pour lesquels il convient de solliciter une aide financière au titre de la DETR programme 2018

Le conseil municipal,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE les travaux d'aménagement de bourg rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine pour un montant estimatif de 177 000 €HT
- CHARGE Monsieur le Maire de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2018
- CHARGE Monsieur le Maire de lancer la consultation des entreprises
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes relatifs aux travaux cités en objet

QUESTIONS DIVERSES

Recensement de la population

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018

Prochaines réunions

Conseils communautaires

Mardi 28 novembre à 19h30 à Ennezat
Mardi 19 décembre à 18h30 à Riom

Conseil municipal

Mercredi 20 décembre à 20h

Séance levée à 21h15

FEUILLE DE CLOTURE DU Conseil Municipal du 16/11/2017

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents avec, en regard, une place pour la signature de chacun d'eux ou, éventuellement, la mention de la cause qui les a empêchés de signer.

1/ Délibération n°2017- 72

Transformation de la communauté de communes « Riom Limagne et Volcans » en communauté d'agglomération

2/ Délibération n°2017- 73

« Riom Limagne et Volcans » : Convention pour l'utilisation de la piscine Béatrice Hess par l'école de Marsat pour l'année scolaire 2017/2018

3/ Délibération n°2017- 74

Budget principal : Décision modificative n°3

4/ Délibération n°2017- 75

Budget annexe eau et assainissement : Décision modificative n°2

5/ Délibération n°2017- 76

Commission municipale « aménagement de l'espace » : Ajout d'un membre

6/ Délibération n°2017- 77

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre du FIC - Programme 2018

7/ Délibération n°2017- 78

Travaux d'aménagement rue de la Treille et rue de la Grande Fontaine - Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018

Questions diverses

FEUILLE DE SIGNATURES

Séance du jeudi 16 novembre 2017

NOM Prénom	FONCTION	SIGNATURE
VIGNERON Jacques	Maire	
MEDARD Pierre	1 ^{er} adjoint	
ANNETON Monique	2 ^{ème} adjoint	
GUILHEN Alain	3 ^{ème} adjoint	
GACON Pascale	4 ^{ème} adjoint	
STRIFFLING Jacques	Conseiller municipal	
BARTHELEMY Joëlle	Conseillère municipale	
FATIEN Claude	Conseiller municipal	
ESTAY Marie-Noëlle	Conseillère municipale	Pouvoir à M Striffling
THOUVENIN Baudouin	Conseiller municipal	
VEYLAND Anne	Conseillère municipale	
GROSSHANS Michel	Conseiller municipal	Pouvoir à Mme Dumery
DUMERY Nathalie	Conseillère municipale	
POULET Bastien	Conseiller municipal	
PORTELLI Nathalie	Conseillère municipale	Absente